

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 OCTOBRE 2018**

Le 15 Octobre 2018 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire

Sont présents : M. François SARA, M. Marc LECLERCQ, Mmes Michèle DEFERT, Marie-Bénédicte PAPILLON, M. Jean-René DECLE, Mme Marie ZOUINI, M. Patrick LELIEVRE, M. Frédéric PETIT, Mme Isabelle BRIOIS.

Sont excusés : M. Michel TRUFFAUT qui donne pouvoir à M. Marc LECLERCQ, M. Bruno DEPIERRE à Mme Isabelle BRIOIS, Mme Chantal THOMAS à Mme Marie-Bénédicte PAPILLON, M. Christophe DUCROT à M. Pierre LEPOETRE, Mme Michèle ROUSSEAU

Sont absents : /

Le **quorum** étant atteint, le Conseil municipal peut donc délibérer valablement.

Mme Marie-Bénédicte PAPILLON été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le procès-verbal de la réunion du 23 juillet dernier. Il note qu'aucune procuration n'avait été reçue pour cette réunion de conseil.

Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

Monsieur LEPOETRE procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour :

- 1) Vente de la parcelle AD64, rue de la Vierge Marie
- 2) Festival « Voix et Voies sacrées » : Bilan
- 3) Atelier municipal : emprunt
- 4) Décision modificative de crédits
- 5) Recensement 2019 de la population : rémunération des agents recenseurs
- 6) SIVOM de Boves : avis sur la suppression de la compétence aide sociale
- 7) Amende pour dépôt de déchets non autorisé
- 8) Indemnité du comptable
- 9) AMIENS METROPOLE : fonds de concours (vestiaires de football)
- 10) Informations/questions diverses.

1 - Vente de la parcelle AD64 rue de la Vierge Marie

Monsieur LEPOETRE rappelle que l'acquisition de ce terrain a été réalisée par préemption par la municipalité en 2011 pour une notion d'intérêt communal (aménagement de voirie). Il rappelle également que le local implanté dessus sert de stockage pour le matériel des services techniques. L'aménagement prévu n'ayant finalement pas été réalisé et la construction de l'atelier municipal étant en cours, le Conseil municipal a proposé en séance du 23 juillet dernier la mise en vente de la parcelle avec une mise à prix à 60 000 € sans intermédiaire avec une disponibilité en février/mars 2019. Monsieur le Maire souligne que la recette issue de cette vente a été inscrite au budget 2018.

Il précise que la communication de cette opération a été faite par le biais du site internet de la Mairie, du Petit Journal, un affichage sur le terrain et en vitrine devant la Mairie ce qui a permis de susciter des offres d'achat.

Il explique que celles-ci devaient parvenir à la Mairie par courrier au plus tard le au 12 octobre 2018, 17h00. Il informe l'assemblée que trois offres ont été réceptionnées.

Monsieur LEPOETRE propose ensuite à l'assemblée le mode opératoire suivant pour le choix de l'acheteur :

- 1 ouverture des enveloppes en gardant l'anonymat des personnes intéressées et sélection de l'offre la plus élevée supérieure à 60 000 Euros,
2. révélation de l'identité de la personne ayant fait l'offre ainsi sélectionnée,
3. vote du conseil municipal pour autoriser le Maire à effectuer la vente

L'assemblée accepte de procéder comme exposé ci-dessus.

Monsieur LEPOETRE ajoute que si des difficultés apparaissaient en cours de transaction, le délai d'offres serait prolongé de six mois pour contacter la personne ayant fait la seconde proposition.

Monsieur DECLÉ demande comment seront informés ceux qui se sont positionnés et ne seront pas retenus. Monsieur LEPOETRE dit qu'il s'en chargera.

Ouverture des trois enveloppes : résultat

Enveloppe n°1 : proposition d'achat à 65 000 Euros

Enveloppe n°2 : proposition d'achat à 66 501 Euros

Enveloppe n°3 : proposition d'achat à 65 101 Euros

Monsieur le Maire propose par conséquent de retenir l'offre la plus élevée à savoir 66 501 Euros. L'assemblée accepte à l'unanimité.

Il donne ensuite l'identité de l'acquéreur : Monsieur Stéphane TRUFFET (Amiens).

Après en avoir débattu,

Le Conseil municipal a l'unanimité :

- Accepte la vente de la parcelle AD64, rue de la Vierge Marie au prix de 66 501 Euros, hors frais,
- Accepte de vendre la dite parcelle à Monsieur Stéphane TRUFFET
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents liés à cette transaction

2 - Bilan du festival « Voix et voies sacrées »

Monsieur LEPOETRE expose les éléments suivants :

Le projet de la commémoration du centenaire des batailles d'avril 1918 a été lancé en 2015 pour honorer la mémoire des 80 soldats morts ou enterrés à Sains en Amiénois.

L'organisation initiale date de février 2017 et le festival « Voix et voies sacrées » est un des projets départementaux qui a enregistré le plus de visiteurs (environ 1 500), derrière le Dawn Service de Villers-Bretonneux et la cérémonie en la cathédrale d'Amiens le 08/08/18.

Sains en Amiénois fait partie des cinq communes ayant eu la labellisation centenaire. La communication a été importante, notamment dans le document « Amiens, un autre regard » et dans la plaquette éditée par le secteur Avre-Luce et Noye car le projet a été fait en

collaboration avec la Communauté de Communes de Moreuil, Ailly sur Noye et Grivesnes. Le Grand Roye a également été associé.

La presse locale a très largement communiqué sur le festival avec la parution d'au moins huit articles. Le site de la commune a connu une très forte fréquentation sur cette période.

Ce succès est également dû à la participation de nombreuses entreprises et associations locales, école, particuliers et quelques collectivités.

De nombreuses familles des soldats enterrés à Sains ont été contactées et plusieurs d'entre elles ont fait le déplacement pour être présentes.

Des travaux ont été réalisés dans le cadre de cette manifestation : les grilles du cimetière repeintes, la signalétique des allées du cimetière, les plaques de l'allée piétonne et de la salle du médecin, les gobelets réutilisables, le livre sur le centenaire.

Concernant le budget, cinq collectivités auraient dû soutenir financièrement la manifestation : la Métropole, la Mission Centenaire, le Département, la Région et la Commune.

Monsieur LEPOETRE fait part de sa forte déception concernant l'aide attendue de la Mission Centenaire qui devait financer ce festival à hauteur de 25% du fait de la labellisation et qui n'a financé qu'à 2.50%.

Le Département a très peu soutenu le projet car il n'y a pas eu de faits de guerre à Sains.

Un déficit de 5 000 € sur un budget de 40 000 € est constaté. D'autres communes ont engagé des frais 4 à 5 fois plus élevés.

Dépenses		Recettes	
	TTC		TTC
	34952		34952
		Subvention Amiens Métropole	3000
sonorisation	7447,00	Subvention Commune	5000
installation	4896	Subv Mission centenaire	1000
Impression Livre	1770	Subv Département	500
		Subv Région	4000
réalisation de gobelet	582		
panneau cimetière			
Peinture cimetière		dons reçus Conseil municipal	3115
fleurs	161,7	dons assoc à Familles Rurales	420
réalisation médaille	52,56	dons livres FR	418
Feux d'artifice	760	Don Petitpret	300
Prestation costumée	150	Don Masset à Amadeus	400
prestation exposition	250	Don véolia nettoyage	600
Prestation musicale	1600	Remise OHR Roye	450

Prestation musicale	800	Remise OVA ecole	1500
Prestation musicale	1500	Remise DSC	3000
Prestation musicale	5000	Remise EX G	200
Prestation musicale	600	Remise AJA	600
Prestation musicale	600	Remise Roy de Cœur	200
Prestation musicale	600	Remise La J B	600
Prestation musicale	600	Remise O Vignacourt	600
Prestation musicale	600	Remise La B H	800
Prestation musicale	1600		
Nettoyage	600		
		produit restauration ext	300
Bouchons pochettes	38,77	Produit des Boissons	2940
Panneaux Becquerelle	249,99		
frais partition	697,5		
baguettes	110,50	Déficit financé par la commune	5000
boisson	117,6		
Gasoil	94,62		
frais de déplacement	50		
Boisson	1686,83		
Location vitrine	172		
frais envoi livre	50		
Repas	682		
Boulangerie	26,1		
Sacem	800		

Deux factures ne sont pas comptabilisées : peinture de la grille du cimetière ainsi que les panneaux du cimetière soit 1 247 Euros.

Les deux signalétiques allée piétonne et salle du médecin ne sont pas incluses.

De nombreux et généreux donateurs sont remerciés. Ils ont permis de limiter largement ce déficit.

Monsieur le Maire présente le bilan.

Monsieur PETIT ne remet pas en cause la nécessité de célébrer 14/18 ni le but culturel qui permet de faire vivre le village mais ne trouve pas raisonnable le budget restant à la charge de la

commune. La prise de risque est importante à ses yeux et il estime que nous aurions pu faire mieux avec cette somme et que les dépenses ont été mal gérées.

Monsieur LEPOETRE répond que cela aurait pu être pire, notamment si le temps ne s'était pas maintenu par exemple et que la manifestation est tributaire de dotations non perçues malgré les promesses.

Monsieur DECLÉ fait remarquer que l'opération a été initiée et gérée par Monsieur LEPOETRE en n'impliquant pas suffisamment les élus. Monsieur le Maire répond que les dépenses ont été prises en charge sur le budget fêtes et cérémonies en accord avec Monsieur SARA.

Monsieur LEPOETRE donne ensuite un bilan de l'opération de réhabilitation de la crèche :
Il rappelle le budget de 720 000 Euros TTC. Le coût final des travaux s'élève à 723 485 Euros TTC financé comme suit:

Subvention du Département : 146 760, Subvention de la CAF : 333 240, Emprunt à taux zéro : 102 600, TVA et fonds propres 140 884.

Dans cette somme sont inclus quelques travaux au sein de la salle Espérance qui permettent aujourd'hui d'avoir une salle communale aux normes (aération, essuie-mains, mur coupe-feu, accessibilité, etc...) et un parking accessible aux handicapés.

Monsieur le Maire ajoute que sur les six mois d'utilisation passés, une consommation électrique divisée par 4, un bilan à un an sera effectué, notamment après un hiver de chauffage.

3 - Emprunt pour l'atelier municipal

Monsieur LECLERCQ annonce que le chantier aura une quinzaine de jours de retard.

Monsieur LEPOETRE rappelle qu'un emprunt de 100 000 Euros a été prévu dans le budget 2018 pour financer les travaux. Il informe l'assemblée que quatre établissements bancaires ont été consultés : la Banque Postale, la Caisse des dépôts, le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne.

Le Crédit Agricole propose l'offre de financement la plus avantageuse sur 10 ans avec un amortissement constant du capital et intérêts dégressifs pour cout total avec frais de 6 300 Euros (taux fixe 1.19%).

Monsieur le Maire propose de voter pour l'autoriser à signer la demande de prêt auprès du Crédit Agricole.

Après en avoir débattu,

Le vote est à main levée,

L'assemblée accepte à l'unanimité.

4 - Décision modificative de budget

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il s'agit d'inscrire les crédits budgétaires pour le prélèvement de la somme due au titre du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal. Jusqu'alors, cette dépense était directement soustraite de la recette. Désormais, elle doit apparaître en ligne budgétaire.

Cette somme est à reverser à l'État et s'élève à 1 409.00 Euros.

Après en avoir débattu,

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative de crédit budgétaire ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES:

615231 Entretien voiries	- 1 409
739223 Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal	+ 1 409

5 - Recensement de la population 2019 - Rémunération des agents recenseurs.

Monsieur LEPOETRE informe le Conseil municipal que le recensement de la population se déroulera du 17/01/2019 au 16/02/2019. Il informe l'assemblée que deux personnes ont été recrutées pour assurer les missions d'agents recenseurs : Madame Cécile RMADA ROUILLARD et Madame Mélanie VASSEUR. Il propose de fixer leur rémunération à 1 000 Euros bruts.

Monsieur SARA demande si le temps de travail a été estimé. Monsieur le Maire répond qu'une estimation a été faite ; elles pourraient travailler les samedis, dimanches et en soirée en rappelant qu'il y a 490 foyers à recenser sur la commune.

La dotation de l'Etat s'élève à de 2 235 € .

Après en avoir débattu,

Le vote est à main levée,

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de fixer à 1 000 Euros brut la rémunération des deux agents recenseurs

6 - SIVOM : suppression de la compétence aide sociale

Monsieur LEPOETRE rappelle que l'activité aide sociale du SIVOM DE BOVES a été transférée à l'association AGAF 80 en juillet 2017 et que ce transfert est effectif depuis janvier 2018.

Il explique que le SIVOM DE BOVES a délibéré en date du 10/09/2018 et que cette décision doit être soumise aux communes membres. Le nombre de délégués sera revu à la baisse.

Après l'exposé du Maire,

Après en avoir débattu,

L'assemblée approuve à l'unanimité (ABSTENTION: 1 F. PETIT) la décision du SIVOM DE BOVES d'abandonner la compétence aide sociale et la modification statutaire qui en découle.

7- Amende pour dépôt de déchets non autorisé

Monsieur LEPOETRE présente le cas d'un riverain qui a déposé depuis plusieurs semaines des

déchets sur la voie publique (plaques de construction). Un courrier de la mairie (le 12/06) lui a été envoyé pour lui demander de retirer ce dépôt d'ordures. Le riverain met en cause le ramassage des encombrants qui serait passé sans prendre les déchets. Ce dépôt étant resté en place plusieurs jours, Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil municipal pour verbaliser l'infraction.

Après en avoir débattu,

L'assemblée se prononce contre la verbalisation des faits exposés ci-dessus. (CONTRE : 3 I BRIOIS, B DEPIERRE, F PETIT- POUR : 2 P LEPOETRE, C DUCROCQ - ABSENTION : 9)

8 - Indemnité du comptable

Monsieur LEPOETRE présente au vote l'indemnité du comptable suite au départ de Madame ASSIER. Il propose d'attribuer une indemnité de conseil au taux de 50% soit pour 2018 (228.00 Euros bruts).

Après l'exposé du Maire,
Après en avoir débattu,
L'assemblée accepte à l'unanimité.

Départ de Madame BRIOIS

9 - Fonds de concours sur le vestiaire de football

Monsieur le Maire rappelle les faits :

En 2014/2015, le projet concernait uniquement la construction de vestiaires inscrit en priorité 1 dans les arbitrages de la commune auprès d'AMIENS METROPOLE sans participation financière. En 2017, un club house a été ajouté au projet initial, demande du Président du Club, pour lequel un fonds de concours de 30% a été sollicité par AMIENS METROPOLE (11 000 Euros).

Le coût de l'opération club house+vestiaires étant désormais estimé à 174 160 Euros TTC, AMIENS METROPOLE demande un fonds de concours de 30% soit 43 540 Euros.

Monsieur SARA confirme que le vestiaire est la 1ère priorité mais rappelle que la demande de fonds de concours sur l'ensemble des travaux n'est pas correcte car la demande est ancienne et validée par la Métropole.

Monsieur PETIT s'interroge sur l'intention de la mairie.

Monsieur LEPOETRE explique qu'il faut continuer à négocier avec AMIENS METROPOLE et qu'il faudra budgétiser cette opération sur 2019.

Monsieur PETIT demande pourquoi la commune de SAINT FUSCIEN ne participe pas à ces travaux puisque les deux communes sont liées dans ce club de sport. Monsieur le Maire lui rappelle que c'est uniquement la commune sur laquelle se trouve la structure qui doit verser le fonds de concours.

Monsieur LEPOETRE demande l'avis au Conseil municipal.

L'ensemble du Conseil est favorable à la signature de la convention de financement après renégociations avec la Métropole.

10-Informations/questions diverses.

Concernant la souscription du nouvel emprunt auprès du Crédit Agricole, Monsieur PETIT fait la remarque qu'il n'est pas conseillé de « mettre tous les œufs dans le même panier » car la commune a déjà plusieurs prêts en cours avec cette banque.

Monsieur LEPOETRE signale que le médecin est satisfait de son installation sur Sains et il valide la pérennité de son activité.

Fin du Conseil Municipal à 21h06.